

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

Adopté

N° CL725

AMENDEMENT

présenté par
M. Albertini, rapporteur et M. Caure, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 53, après le mot :

« immobilisation »,

insérer les mots :

« du véhicule ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.